



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture des maternités de proximité

Question écrite n° 20762

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la fermeture des maternités de proximité. En effet, la France fait face à la création de nouveaux déserts médicaux où l'éloignement des maternités représente désormais une fatalité avérée en territoire rural. Faute de maternité à proximité des lieux de domiciliation ou de temps pour rejoindre les centres hospitaliers, de nombreuses femmes mettent au monde leur enfant à domicile ou même sur le chemin de la maternité, mettant ainsi en danger leur santé et celle du nouveau-né. Il est certes possible de se rapprocher de manière anticipée des maternités mais ces déplacements représentent des coûts qui ne devraient pas être à la charge des patients afin d'accéder à un système de soin et de prise en charge médicale satisfaisant. Ainsi, bien que la raison du manque d'activité due à un faible taux de naissances soit souvent retenue, des solutions existent grâce à des praticiens qui exercent dans plusieurs établissements. Dès lors, il lui demande quelles sont les solutions proposées pour les familles souffrant d'un éloignement des maternités risquant une non prise en charge dans l'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20762

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5774

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)